

# CONFERENCE INTERNATIONALE DE DROIT AERIEN

(Montréal 20 avril - 2 mai 2009)

## **Dommages causés aux tiers par des aéronefs suite à des actes d'intervention illicite ou à des risques généraux**

### **Remarques de clôture de l'Air Crash Victims Families Group (ACVFG), lues en séance plénière.**

Madame la Présidente, Honorables Déléguées, Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions les efforts de tous et votre sollicitude pour les futures victimes.

Je m'appelle Guillaume Denoix de Saint Marc, de l'Association française des Victimes du Terrorisme. J'ai perdu mon père Jean-Henri Denoix de Saint Marc qui était l'une des 170 victimes, de 18 nationalités – africaines, européennes, nord et sud-américaines – de l'attentat contre le DC10 d'UTA, vol UT772, le 19 septembre 1989, au dessus du Niger. Cet événement a eu lieu dix mois après l'attentat contre le PANAM 103 au dessus de l'Écosse, le 21 décembre 1988. 440 passagers, membres d'équipage et personnes au sol ont péri du fait de ces deux tragédies aériennes.

Je suis probablement la seule personne dans cette auguste assemblée à pouvoir me prétendre et ayant l'expérience d'une négociation directe pour obtenir des compensations, puis procéder à la répartition, suite à un événement impliquant un avion civil.

Autant de sujets pour lesquels l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale c'est fortement impliquée ces huit dernières années.

Aujourd'hui, je représente, ici, l'Air Crash Victims Families Group (ACVFG) dont vous connaissez tous le Président et Porte-parole emblématique, Hans Ephraïmson-Abt.

Pour des raisons de santé, il ne peut pas se joindre à cette Conférence Diplomatique.

Il vous salue et vous exprime ses regrets de ne pas pouvoir être parmi nous aujourd'hui.

L'ACVFG est une fédération internationale, autofinancée, d'associations autour du globe de familles de victimes et de survivants de tragédies aériennes.

Durant les 26 dernières années nous avons participé en tant que conseillers ou observateurs aux réunions et groupes de travail de l'OACI, participant, entre-autres, à la Convention 1999 de Montréal pour le XXIème siècle.

Les familles de victimes, qui ont patiemment, avec dévouement et humilité, participé à cette entreprise collective veulent vous faire part de leurs appréciation des efforts communs en vue de moderniser la vieille Convention de Rome de 1952.

Durant les dernières années vous avez régulièrement que notre présence et participation dans cette tentative – plus particulièrement nos nombreuses interventions – étaient un appel à votre conscience.

A l'heure du bilan, il semble que nous ayons aussi été votre Cassandre, dont les avis d'hier et d'aujourd'hui ont plutôt été ignorés.

Vous parlez constamment de « l'intérêt des victimes » durant vos délibérations sur la modernisation des conventions. Nous nous demandons combien de nos collègues, au fond de la salle, ont agi pour leurs propres intérêts ... et semblent avoir réussi.

Après une longue et périlleuse Odyssée – qui a duré 8 ans – nous avons presque fini notre trajet commun.

Nous sommes très déçus par les Conventions présentées aujourd'hui. Elles semblent comporter des reculs par rapport aux avancées obtenues unanimement dans la Convention de Montréal en 1999 à laquelle nous avons participé.

Dans leur rédaction actuelle, ces Conventions ne pourront pas être ratifiées par les Etats les plus importants, puisque les lois de ces pays octroient déjà à leurs citoyens des droits spécifiques et des protections que ces deux conventions supprimeraient.

En bonne conscience, les représentations élues de ces pays ne pourront pas ou ne voudront jamais ratifier ces deux conventions.

Nous voudrions attirer l'attention de cette honorable assistance sur certaines dispositions qui nous semblent, sur un plan pratique, être la source d'énormes difficultés et de conflits potentiels entre les futures victimes, l'industrie aéronautique et les Etats, manquant ainsi le principal objectif de nos travaux.

Pour avoir vécu et géré de telles situations, nous constatons que le vers et dans le fruit et nos associations ne peuvent soutenir les conventions telles qu'elles sont rédigées auprès de nos Etats respectifs.

Il est triste de le constater, mais nous prenons le chemin des échecs de Rome I et Rome II.

C'est d'autant plus regrettable que nous nous sommes rencontrés il y a dix ans, quand nous avons donné un nouveau souffle à la Convention de Varsovie, vieille de 70 ans, lors de la Convention 1999 de Montréal pour le XXIème siècle.

Nous n'aurions pas dû renoncer à faire un dernier effort, comme nous l'avions demandé, pour reproduire le succès de Varsovie – Montréal.

Au nom de toutes les victimes d'attentats ou d'accidents aériens de part le monde, nous vous remercions, Madame la Présidente, Honorables Délégués, Mesdames et Messieurs, pour votre dévouement, votre intérêt, et, nous l'espérons, votre soutien.